



AVIS PUBLIC


ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 972-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ DE CIRCULATION, TEL QU'AMENDÉ

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire du 15 février 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant numéro 972-03-2016 modifiant le règlement sur le comité de circulation. Ce règlement apporte des modifications à la composition, au quorum, ainsi qu'à la nomination des membres du comité de circulation.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 24^e jour de février 2016.

La greffière,


Joanne Skelling, avocate, OMA